

Article paru dans *Le Nouvel Observateur* du 28 mars 2011

Jean Jaurès et « l'affaire Madeleine » : contribution au débat sur la laïcité

Séverine Labat¹

On a tendance à l'oublier mais, du temps de « l'Algérie française », la population musulmane n'avait pas le droit d'exercer librement sa religion, et ce durant plusieurs décennies, sans que cela gêne les autorités françaises, qu'elles fussent à Alger ou en Métropole. Aujourd'hui, nos quelques cinq millions de concitoyens (statistique invérifiable étant donnée notre législation en matière de recensement), se voient, à nouveau, refusés le plein exercice de cette liberté républicaine.

Pourtant, la laïcité, telle que conçue par ses initiateurs dans [la loi de 1905](#), ne signifiait en rien la répression de toute expression religieuse, fut-elle publique. Jean Jaurès lui-même fit les frais d'une interprétation étriquée du concept. Lorsqu'il fit baptiser sa fille Madeleine, il se fit huer lors d'un meeting de la SFIO. Rédacteur, parmi d'autres, de la loi sur la séparation des Eglises et de l'Etat, il avait, dès cette époque, pourtant préconisé l'enseignement de l'histoire des religions dans les enceintes de l'école républicaine et laïque...

Allons-nous céder, de nouveau, aux vellétés de régression qui s'expriment, à droite comme à gauche, et, sous les coups de boutoir d'un laïcisme dans son acception la plus étroite de vue ?

Certes, le principe de la laïcité est l'un des fondements intangibles de notre vie sociale et politique. Il n'est point question de le remettre en cause. L'islam français doit se conformer à ses dispositions. Encore faudrait-il qu'il en ait les moyens. Ceux-ci doivent passer par des aménagements, des renégociations, au sein de la société postcoloniale qu'est la société française.

Pourquoi les còlons ne se sont, durant 132 ans, guère offusqués de voir les « musulmans » (comme l'on qualifiait alors les Algériens) privés de cette liberté républicaine, et, partant, de la citoyenneté française ? Pourquoi aujourd'hui, nous offusquons-nous que ces « musulmans », désormais citoyens français à part entière et non entièrement à part, revendiquent à leur tour le droit à l'exercice de leur culte dans des conditions matérielles honorables ?

Certains de nos concitoyens musulmans cèdent à l'islamisme, mais combien sont-ils, bien plus nombreux, à pratiquer un islam ouvert, parfaitement compatible avec nos principes républicains ?

Nous avons la chance, singulière ces derniers temps, de vivre dans un pays en paix. Globalement, notre société, avant que les feux de la division ne s'allument dernièrement, vivait plutôt dans un relatif bien-être et dans la paix sociale.

Ne cédon pas aux sirènes qui appellent à la stigmatisation d'une partie de notre communauté nationale. Face à la crise, certains sont plongés dans une peine les conduisant parfois à la recherche de bouc-émissaires, au risque de voir certains segments de notre société entrer dans une dissidence funeste et porteuse de davantage de malheurs.

¹ Chercheur au CNRS, auteur de « La France réinventée : les nouveaux bi-nationaux franco-algériens », Paris, Publisud, 2010.